



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Collège de Valleyfield

Juin 2017

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège de Valleyfield s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège de Valleyfield, couvrant la période d'observation de l'automne 2010 à l'hiver 2014, a été adopté par son conseil d'administration le 22 septembre 2015. Le dépôt du rapport d'autoévaluation devait s'effectuer le 27 novembre 2015 et la visite de la Commission était prévue à l'hiver 2016. Cette visite a dû être repoussée à l'automne 2016 face au refus de la direction du Collège de déposer son rapport d'autoévaluation au moment convenu. Le Collège l'a finalement transmis à la Commission le 3 mars 2016. Un comité présidé par un commissaire a analysé le rapport et a pu effectuer une visite à l'établissement les 25 et 26 octobre de la même année². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, les membres-cadres de la Commission des études, le comité de gestion du Collège, le comité de gestion pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation, des professionnels³, ainsi qu'un professeur de la formation continue. L'ensemble des professeurs et les étudiants ont aussi été invités, mais ils ont refusé de rencontrer le comité de visite.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège de

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, mars 2013, 63 p.

2. Outre le commissaire, M. John Keyes qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Jacky Boucher, directeur adjoint à la Direction des études du Collège O'Sullivan de Québec, M. Réjean Bergeron, directeur des études à la retraite du Cégep de Sherbrooke, et M^{me} Mireille Limoges, conseillère pédagogique au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Le comité était assisté de M^{me} Nathalie Thibault, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Valleyfield, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule au besoin des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Le Collège de Valleyfield est un établissement d'enseignement public fondé en 1967. Il est l'héritier du Séminaire Saint-Thomas fondé en 1896 et dessert la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en Montérégie. La mission du Collège est d'offrir un enseignement supérieur de qualité pour les étudiants de la région, de favoriser leur réussite éducative et de valoriser leur rôle de citoyen responsable. Elle implique également une collaboration avec les institutions publiques et les entreprises privées pour contribuer au développement régional sur les plans économique, social, sportif et culturel. Le Collège offre des programmes de formation à Salaberry-de-Valleyfield, à Vaudreuil-Dorion et à Châteauguay.

Durant les années d'observation ciblées par le Collège, l'offre de programmes à la formation ordinaire au secteur préuniversitaire est de quatre programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC), lesquels se sont cumulés aussi dans l'offre de deux nouveaux doubles DEC. L'offre de programmes s'est également enrichie de deux programmes techniques comptant ainsi 11 programmes dans les domaines des techniques biologiques, humaines, physiques et de l'administration. Le cheminement *Tremplin DEC* était aussi offert. À la formation continue, l'offre de programmes est passée de 12 à 17 programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) dans les domaines des techniques agroalimentaires, humaines, physiques et de l'administration.

Le nombre total d'étudiants est passé de 2481 à l'automne 2010 à 2602 à l'automne 2013. Il a globalement augmenté à la formation ordinaire ainsi que dans le cheminement *Tremplin DEC* alors qu'il a légèrement diminué pour les programmes d'AEC. En 2013, les programmes du secteur préuniversitaire représentaient 33 % des étudiants du Collège, les programmes du secteur technique 43 % alors que le cheminement *Tremplin DEC* équivalait à un peu plus de 11 %. Enfin, 13 % des étudiants du Collège étaient répartis dans les programmes de la formation continue.

Durant ces mêmes années, le nombre d'employés a légèrement augmenté. À l'automne 2013, le Collège employait 15 cadres, 23 professionnels et 86 employés de soutien. Le nombre de professeurs à la formation ordinaire, exprimé en équivalent temps complet, se chiffrait à 220 et à 61 individus pour la formation continue.

Au Collège de Valleyfield, cinq directions relèvent de la Direction générale : la Direction des études, la Direction des affaires étudiantes, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ainsi que la Direction des services administratifs. Le secteur de la

formation continue constitue un service distinct relevant aussi de la Direction générale. Pendant la période d'observation, le Collège a connu un changement à la Direction des études alors que demeuraient en place le directeur général et le président du conseil d'administration.

La démarche d'autoévaluation

Le Collège de Valleyfield a entrepris sa démarche d'autoévaluation à l'automne 2013 et l'a terminée en septembre 2015. Cette démarche s'est appuyée sur un devis d'autoévaluation qui prévoyait notamment la composition d'un comité d'autoévaluation, la méthodologie, l'échéancier et le plan du rapport préliminaire. Ce document a fait l'objet de consultations auprès de la Commission des études et a été adopté par le conseil d'administration. Le Collège a déterminé comme enjeux majeurs la nouveauté de cet exercice d'autoévaluation nécessitant la définition d'une culture institutionnelle d'évaluation de la qualité et conséquemment l'organisation structurée du système d'information sur les programmes pour témoigner de l'efficacité du système d'assurance qualité. L'autoévaluation a été considérée par le Collège comme une occasion de consolider la culture de l'évaluation de l'établissement. Le comité d'autoévaluation était composé du président du conseil d'administration, du directeur général, de la directrice des études, de deux adjoints à la Direction des études, de la coordonnatrice de la formation continue ainsi que de trois conseillers pédagogiques, dont l'un, responsable de l'opération d'autoévaluation. Ce comité s'est entouré de quatre sous-comités correspondant aux composantes du système d'assurance qualité et formés de membres de la Commission des études. Le comité d'autoévaluation a orienté les travaux réalisés par le conseiller pédagogique responsable et les quatre sous-comités. Il a validé les constats établis par l'analyse de données et les conclusions qui en ont été tirées ainsi que le rapport d'autoévaluation. Les données recueillies par le conseiller pédagogique responsable sont de nature documentaire, statistique et perceptuelle. Elles proviennent du système d'information sur les programmes et le cheminement scolaire des étudiants ainsi que des constats établis dans les deux rapports d'évaluation de programme réalisés durant la période d'observation, le Collège a ainsi jugé de l'efficacité de chacun des sous-critères. Il estime que la démarche s'est déroulée en transparence et que la communauté a été consultée à toutes les étapes, malgré la participation inégale de la Commission des études.

Étant donné le report de la visite, le comité visiteur a demandé au Collège de lui fournir de la documentation supplémentaire afin d'actualiser le contenu du rapport d'autoévaluation.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Le Collège de Valleyfield met en œuvre une Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGP) ainsi qu'une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) pour encadrer les pratiques institutionnelles d'évaluation des programmes et pour assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes à la formation ordinaire comme à la formation continue. La Direction des études est responsable de la mise en œuvre de ces deux politiques. Le Collège a adopté sa PIGP en 2008 et l'a modifiée en même temps qu'elle a révisé sa PIEP en 2013. La PIGP définit des balises pour l'élaboration, l'implantation et la révision des programmes de même qu'elle met de l'avant une gestion basée sur une régulation des programmes pour en assurer la pertinence et la cohérence. La PIEP détermine les modalités, les rôles et les responsabilités pour une évaluation en profondeur et une évaluation continue des programmes d'études.

En cohérence avec le projet éducatif du Collège et sa mission, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), adoptée en 2009, constitue le mécanisme principal pour assurer une évaluation juste et équitable des apprentissages des étudiants. Elle encadre les pratiques évaluatives et détermine les responsabilités pour en assurer la mise en œuvre. La Direction des études en assure l'application. La Commission l'a jugée entièrement satisfaisante lors de son évaluation d'avril 2011.

Le *Plan stratégique 2008-2013* était mis en œuvre durant la période d'observation de la démarche d'autoévaluation. Il a été adopté par le conseil d'administration le 6 décembre 2008. Au moment de la visite de la Commission, une nouvelle planification stratégique du Collège, adoptée au conseil d'administration le 25 novembre 2014 et couvrant les années 2014 à 2019, était en vigueur. Elle intègre complètement la planification liée à la réussite par la première orientation. La Commission a examiné ce plan stratégique en mars 2015 et a jugé qu'il répondait aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, qu'il était de qualité et qu'il comprenait l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Sous la responsabilité de la Direction générale, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, prévoit des objectifs déclinés en cibles et en indicateurs.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège a compté principalement sur sa PIEP et sur sa PIGP pour veiller à la qualité des programmes d'études. La PIEP prévoit une évaluation en profondeur au moins tous les 10 ans pour les programmes menant à l'obtention d'un DEC, comme pour les programmes menant à une AEC, et elle peut être déclenchée selon des critères qu'elle établit. C'est la Direction des études qui détermine le calendrier des évaluations de DEC tandis que pour les programmes menant à une AEC, c'est la coordination de la formation continue qui assume cette responsabilité. La PIGP précise un cycle de gestion de programme dans lequel est prévu un bilan d'implantation de même que l'évaluation en profondeur des programmes à réaliser selon les modalités inscrites dans la PIEP.

Pendant la période 2010 à 2016, le Collège a complété, selon les modalités de la PIEP, les évaluations de deux programmes de la formation ordinaire, *Techniques administratives* et *Technologie de l'électronique industrielle*, celle de la formation générale et entamé les travaux sur les programmes de *Techniques de génie mécanique*, *Techniques de l'éducation spécialisée* et *Techniques de l'éducation à l'enfance* comme prévu au calendrier des évaluations. Lors de ces évaluations, les six critères prévus à la PIEP ont été examinés. Aussi, le Collège a introduit des évaluations partielles, qui ne tiennent compte que de quelques critères selon les enjeux du programme, une approche qui a été utilisée dans l'évaluation du programme de *Soins infirmiers* en 2014. Des données statistiques, perceptuelles et documentaires ont été recueillies en conformité avec la politique. Les comités de programme, accompagnés des conseillers pédagogiques, ont cerné les enjeux soulevés par l'analyse des données du système d'information sur les programmes. Différentes observations faites par le Collège lors de son autoévaluation portent sur la collecte de données sur les programmes d'études dans le cadre des évaluations en profondeur des programmes. Ainsi, des questionnaires qui ne

sont pas uniformes et de faibles taux de participation tout comme une rigidité du cadre des évaluations de programme ont amené le Collège à retenir une action, en voie de réalisation au moment de la visite, pour que le système d'information sur les programmes comprenne toutes les données prévues à la PIEP.

En ce qui concerne les programmes d'études à la formation continue, aucun n'a été évalué en profondeur pendant la période 2010-2016. Des bilans d'implantation ont été réalisés, mais n'ont pas été documentés. Toutefois, selon les témoignages recueillis lors de la visite, la Commission note que les pratiques annuelles permettent l'examen des six critères prévus à la PIEP pour tous les programmes. De plus, le Collège a entrepris les travaux prévus à son plan d'action pour documenter ces pratiques et pour intégrer les programmes de la formation continue dans son cycle d'évaluation en profondeur prévu par la PIEP et la PIGP, ce que la Commission l'encourage à réaliser.

La PIEP prévoit aussi une évaluation continue des programmes impliquant notamment le suivi annuel de données sur leur qualité. Cette évaluation repose sur le système d'information prenant en charge les six critères. Les principales données qualitatives qui y apparaissent sont les constats et le suivi de l'analyse des plans de cours et des évaluations finales de cours réalisées par des conseillers pédagogiques. De plus, le système d'information sur les programmes est enrichi des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants de 1^{re} année, des finissants et des diplômés. Un bilan annuel de chaque programme est produit à partir de ces informations. Le système est accessible aux coordonnateurs et aux conseillers pédagogiques. Selon le plan d'action, le système d'information sera bonifié et son fonctionnement automatisé en 2016-2017. En ce qui concerne l'évaluation continue des programmes, le Collège propose dans son plan d'action de dresser un rapport annuel institutionnel à partir des bilans annuels produits par les départements et les programmes.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Collège de Valleyfield a examiné la **pertinence** des programmes d'études lors des évaluations en profondeur de programme. En effet, selon l'une ou l'autre des deux évaluations de programme complétées durant la période d'observation, des données perceptuelles sont recueillies auprès des finissants, des diplômés et des employeurs. Ces données lui permettent de porter un regard critique sur l'adéquation des objectifs, des standards et du contenu des programmes aux besoins et aux attentes du marché du travail ainsi qu'à celles des étudiants tout comme leur satisfaction à l'égard de la formule

d'enseignement alternance travail-études. De plus, le système d'information sur les programmes alimente les bilans annuels avec l'analyse des statistiques sur le cheminement scolaire des diplômés et sur l'accès au marché du travail et à l'université. Dans son rapport, le Collège constate toutefois les faibles taux de participation aux sondages ainsi que le recours à des questionnaires qui ne sont pas uniformes. Il estime ainsi que la collecte de données dans le cadre d'une évaluation en profondeur des programmes nécessite des améliorations pour lesquelles des actions sont prévues. À la formation continue, le Collège porte un regard critique sur la pertinence de ses programmes lors des rencontres de professeurs au début et au milieu du cheminement de chaque cohorte d'étudiants et par l'analyse des données perceptuelles obtenues par des questionnaires auprès des étudiants. La Commission a pu constater, lors de la visite, que le Collège est présent dans le milieu socio-économique, notamment par l'insertion professionnelle des étudiants des programmes de la formation continue. Il s'est aussi doté d'un système de communication qui permet d'obtenir l'opinion des entreprises qui offrent des milieux de stage en formule alternance travail-études. La Commission note qu'il ne dispose pas de mécanismes de liaison institutionnels avec les employeurs, ce qu'elle l'encourage à déployer afin de veiller à la pertinence de ses programmes d'études techniques.

La **cohérence** des programmes d'études a été prise en compte lors des deux évaluations de programme de la formation ordinaire réalisées pendant la période d'observation. Les étudiants ont été sondés sur la concordance entre les objectifs du cours avec ceux du programme, sur la séquence des cours ainsi que sur l'adéquation des activités d'apprentissage aux compétences à développer. Des groupes de discussion réunis lors des évaluations de programme ont permis aux professeurs d'échanger, notamment sur la grille de cours et la répartition des exigences propres à chaque activité d'apprentissage. Des données perceptuelles ont été recueillies auprès des diplômés sur le caractère structuré et structurant du programme. De plus, lors des évaluations de programme, le Collège porte un regard critique sur leur cohérence par l'analyse d'un échantillon de cours à partir des plans de cours et des évaluations finales. Les cours sont présentés par les professeurs au comité d'autoévaluation, auquel un conseiller pédagogique participe, pour examiner entre autres la progression des apprentissages. Conformément à la PIGP, le comité de programme fait état dans son bilan annuel de la cohérence du programme et de sa correspondance au profil du diplômé à partir des données du système d'information transmises par la Direction des études. Aussi, il analyse annuellement le cahier de programme destiné aux étudiants pour veiller sur la cohérence du programme et pour s'assurer que le cadre de l'épreuve synthèse de programme leur permet de témoigner de l'atteinte des objectifs du programme. La cohérence des programmes est aussi examinée chaque année à la lumière de données perceptuelles obtenues par des questionnaires passés aux étudiants en ce qui concerne notamment la charge de travail, la répartition des heures de cours pour le développement des objectifs et la séquence des cours. Par ailleurs, lors de la visite, la Commission a pu constater la contribution significative des conseillers pédagogiques aux activités départementales et aux rencontres des comités de

programme, notamment lors de l'élaboration et de l'approbation des plans de cours afin de veiller à leur qualité. De plus, des cours écueils déterminés par le Collège sont examinés annuellement, entre autres pour valider la cohérence du programme et modifier au besoin la grille de cours. À la formation continue, tous les plans de cours et les évaluations finales de cours sont examinés par un conseiller pédagogique qui est responsable de leur analyse et du suivi des modifications auprès des professeurs.

Les évaluations de programme sont l'un des mécanismes qui permettent d'évaluer la qualité des **méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Le Collège a constaté dans son rapport que, lors des deux évaluations de programme complétées pendant la période d'observation, les données perceptuelles recueillies auprès des étudiants, des finissants et des professeurs lui permettaient de porter un regard critique sur les méthodes pédagogiques, la disponibilité des professeurs et les services de conseil, de soutien et de suivi qui leur sont offerts. Le Collège met en œuvre d'autres mécanismes en continu, notamment le processus d'analyse des cours écueils en vue d'adapter les méthodes pédagogiques. À la formation continue, un guide de références pédagogiques, un guide de rédaction et un gabarit des plans de cours appuient les professeurs. Au moment de la visite, la Commission a noté que l'encadrement fourni par les conseillers pédagogiques, à la formation ordinaire et à la formation continue auprès des professeurs, est un ensemble de pratiques qui permettent au Collège de veiller à la qualité des méthodes pédagogiques.

En ce qui a trait à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation, le Collège et la Commission constatent la prise en charge de ces critères lors des évaluations de programme en s'appuyant essentiellement sur des données recueillies par questionnaires auprès des étudiants et des professeurs sur la qualité du matériel et des locaux ainsi que sur le nombre de professeurs et leurs compétences. Pour ce critère, comme pour d'autres, le Collège propose de mieux préciser les sources d'information à utiliser lors des évaluations en profondeur, particulièrement pour y inclure des données à recueillir auprès des membres du personnel non enseignant et des professeurs. De plus, il propose d'enrichir l'analyse avec des données autres que perceptuelles. Par ailleurs, la composition même du comité de gestion du Collège, qui inclut la formation continue, permet de tenir compte des besoins des programmes tout en dégagant une vision d'ensemble pour l'attribution des ressources à partir des bilans annuels des directions. La Commission souligne qu'au moment de la visite, elle a pu apprécier l'efficacité du fonctionnement du comité de gestion et le travail qui y est réalisé pour adapter l'attribution des ressources selon les constats émanant des évaluations de programme ou des bilans annuels de l'évaluation continue des programmes.

L'efficacité des programmes a été examinée lors des évaluations en profondeur de programme sous l'angle du recrutement, de la réussite et de la qualité de l'évaluation des apprentissages. En effet, le Collège documente la fluctuation du nombre d'inscriptions et

la variation des taux de réussite et des taux de diplomation pour chaque programme dans son système d'information. Des plans de cours et des évaluations finales de cours sont analysés selon un échantillon représentatif du programme, incluant la formation générale. De plus, les évaluations en profondeur utilisent les résultats de l'analyse des plans de cours menée chaque session pour vérifier que l'évaluation finale de cours permet d'attester l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards. L'épreuve synthèse de programme fait toujours partie de l'échantillon analysé. Enfin, le regard critique posé sur les évaluations finales de cours est alimenté par les données perceptuelles recueillies auprès des professeurs et des étudiants. L'analyse des données liées à la réussite se fait par le comité d'autoévaluation lors des évaluations en profondeur tandis que le département et le programme se penchent annuellement sur les données transmises par la Direction des études lors de l'évaluation en continu. La présence d'un conseiller pédagogique à la fois au comité d'autoévaluation, à des réunions de département et de programme et au comité de gestion pédagogique assure au Collège d'avoir un portrait complet et facilite ainsi le regard critique qu'il pose sur l'efficacité du programme annuellement. Sur la base des témoignages recueillis lors de la visite, la Commission a constaté que des équipes-cours, constituées des professeurs et d'un conseiller pédagogique, discutent des évaluations finales de cours. Ces discussions sont par la suite rapportées au comité de gestion pédagogique, où siège aussi la coordonnatrice de la formation continue, ce qui enrichit son suivi de l'efficacité des programmes offerts à la formation ordinaire et à la formation continue.

En ce qui concerne la qualité de la **gestion** des programmes d'études, les évaluations en profondeur sont un mécanisme qui permet au Collège de recueillir la perception des professeurs quant aux moyens de concertation au regard du développement de l'approche-programme ainsi que sur le fonctionnement du comité de programme et ses liens avec la Direction des études. Lors de la visite, la Commission a aussi pu noter que la direction du Collège, par l'entremise de son comité de gestion, se penche sur la vie départementale dans ses échanges autour des évaluations de programme. Le partage d'information dans ce comité est une pratique qui veille notamment au développement de l'approche-programme grâce aux données qualitatives recueillies annuellement par le Collège. Lors de la visite, la Commission a pu constater que l'implication des conseillers pédagogiques dans les instances départementales et de programme permet au Collège de veiller au développement de l'approche-programme et facilite la communication entre elles et la Direction des études. De plus, la diffusion des plans de cours sur un répertoire accessible à tous les coordonnateurs de département et de programme favorise le développement de l'approche-programme.

Dans son rapport, le Collège parvient à la conclusion que l'ensemble des mécanismes qu'il met en œuvre pour veiller à la qualité des programmes d'études sont efficaces ou généralement efficaces selon la dimension examinée. À l'instar du Collège, la Commission considère que les évaluations en profondeur des programmes d'études ont permis de déceler des points forts et des points à améliorer.

Le suivi des actions qui en découlent est soutenu par les conseillers pédagogiques, membres des comités d'autoévaluation et présents aux comités de programme ainsi qu'au comité de gestion pédagogique de la Direction des études. Par ailleurs, menés dans le cadre de l'évaluation continue, des sondages auprès des étudiants permettent d'enrichir ou de mettre en lumière des problématiques que le comité de programme intégrera dans un plan d'action, composante du plan de travail annuel. Les conseillers pédagogiques alimentent la réflexion et des actions se retrouvent dans le plan de travail du département et du comité de programme. La Commission souligne que leur présence à plusieurs instances assure un suivi aux évaluations des programmes d'études en profondeur et en continu. Le Collège a constaté lors de son autoévaluation que des améliorations au plan de suivi des évaluations de programme devaient être apportées. Au moment de la visite, le Collège a pu témoigner de la réalisation d'une action à cet égard : le suivi des plans d'action des évaluations de programme en profondeur et en continu, assuré par le comité de gestion pédagogique, est dorénavant documenté grâce au canevas du plan de travail des programmes qui contient une rubrique à cet effet.

Les bilans des plans de travail des départements et des programmes sont soumis à la Commission des études tout comme à la Direction des études qui les consolident dans son propre bilan déposé au conseil d'administration. Néanmoins, la Commission estime, à l'instar du Collège, que la prise en charge des actions des deux évaluations de programme réalisées durant la période d'observation a été affaiblie par une certaine confusion dans les rôles et responsabilités de chacun et par le fait que les pistes d'action n'ont pas toujours été intégrées dans les plans de travail des départements et des programmes. Depuis la mise en œuvre de l'évaluation continue des programmes, la modification du canevas des plans de travail, l'enrichissement du système d'information sur les programmes par des données qualitatives sur les plans de cours particulièrement, le Collège est en mesure de poser annuellement un regard critique sur tous les critères et d'en assurer le suivi, favorisant ainsi l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études, ce que la visite a permis de constater.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Collège de Valleyfield a révisé en 2013 sa PIEP et sa PIGP. Les modalités de révision que celles-ci prévoient précisent que des amendements peuvent être demandés par la Direction des études à la suite de la réalisation de son bilan annuel, lequel fait état de son application. Ces amendements sont soumis pour avis à la Commission des études pour adoption au conseil d'administration. D'ailleurs, cette dernière a créé un comité ponctuel à l'occasion de la révision de la PIEP ayant le mandat de lui formuler des recommandations pour avis et adoption avant son dépôt au conseil d'administration. De plus, à la suite de cet exercice d'autoévaluation, le Collège a établi des constats qui l'ont amené à formuler une action pour mieux harmoniser la PIEP et la PIGP notamment pour éviter des redondances et définir clairement l'évaluation continue pour en dégager des procédures et pratiques institutionnelles. La Commission constate une prise en charge de leur

révision et de leur actualisation en vue d'assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études.

En somme, le Collège met en œuvre ses politiques et réalise des évaluations de programme en profondeur à la formation ordinaire. De plus, il dispose d'autres mécanismes pour en assurer l'amélioration continue, notamment l'évaluation continue des programmes alimentée par le système d'information sur les programmes d'études qui lui permet de suivre annuellement l'évolution de ces derniers, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, et ce, pour tous les critères d'évaluation. La Commission souligne la qualité des informations qui lui permet de tracer un portrait fidèle et complet des programmes pour la prise en charge efficace des actions découlant de leur analyse impliquant les départements et les programmes jusqu'à la direction du Collège. Elle note à cet égard la qualité de la structure de gestion, notamment la présence des conseillers pédagogiques à toutes les instances.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le principal mécanisme mis en œuvre par le Collège de Valleyfield pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages est sa PIEA. Cette politique comporte des règles d'évaluation à mettre en œuvre pour permettre au Collège d'atteindre ses objectifs, notamment d'équité et de justice. Elle précise les droits et les responsabilités des étudiants et des professeurs ainsi que ceux des départements, des comités de programme, du Service de la formation continue, de la Direction des études, de la Commission des études et du conseil d'administration. Son application est assurée par la Direction des études, tant pour la formation ordinaire que pour la formation continue. En soutien à la PIEA, le Collège a adopté une Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences ainsi qu'une Politique institutionnelle de valorisation de la langue française. De plus, les départements de la formation ordinaire et le Service de la formation continue peuvent se doter de règles particulières d'évaluation des apprentissages (RPEA) pour préciser l'application de certaines règles de la PIEA. Le Collège s'assure de la conformité des RPEA à la PIEA. Les départements témoignent de toute modification à leur RPEA dans leur bilan annuel qui inclut dorénavant une rubrique spécifique à cet effet. D'ailleurs, au moment de la visite, le Collège avait déjà réalisé une action découlant de son autoévaluation visant l'harmonisation des RPEA d'un même programme.

L'implication des conseillers pédagogiques dans les différents processus liés à l'application de la PIEA, dont celui d'approbation de plan de cours et d'analyse d'évaluations finales de cours, permet au Collège de veiller sur l'efficacité des pratiques mises en œuvre pour assurer l'amélioration continue.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la **justice** et l'**équité** de l'évaluation des apprentissages.

C'est principalement à partir de la mise en œuvre du mécanisme d'approbation des plans de cours que le Collège veille à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages

des étudiants. D'abord, le Collège met à la disposition des professeurs des cahiers de programme, un gabarit de plan de cours ainsi qu'une grille d'évaluation pour les encadrer dans l'élaboration des plans de cours et des évaluations finales de cours. Certains départements ont élaboré leurs propres outils et, à la formation continue, un guide d'élaboration de plans de cours et de plans-cadres vient en soutien aux professeurs. Les modalités d'adoption des plans de cours sont déterminées dans les RPEA et le département en témoigne dans son bilan annuel. Lors de l'adoption des plans de cours, au sein des départements et des programmes, des échanges entre les professeurs ont lieu essentiellement sur des stratégies d'apprentissage et d'évaluation.

Tous les plans de cours sont acheminés à la Direction des études. Chaque session, elle prélève un échantillon de cours. Cet échantillonnage est ciblé : il est guidé par les conclusions tirées d'une évaluation en profondeur de programme ou par les enjeux dégagés par l'évaluation continue basée sur l'analyse des données issues du système d'information sur les programmes. Les conseillers pédagogiques examinent les plans de cours et les évaluations finales de cours. Ils vérifient la conformité du plan de cours avec la PIEA et ils s'assurent qu'il comprend les compétences et les objectifs du cours ainsi qu'une description des évaluations et leurs principaux critères d'évaluation. Ils posent également un regard critique sur la nature des évaluations ainsi que sur leur caractère synthèse. Une attention est portée sur la pondération des évaluations de même que sur leur capacité à permettre à l'étudiant de témoigner de l'atteinte des objectifs, et ce, individuellement. De plus, les conseillers pédagogiques utilisent une grille spécifique pour les mêmes cours offerts par plus d'un professeur, ce qui facilite l'analyse des pondérations et de la nature des évaluations. Le résultat de cet examen est présenté à la coordination du programme qui fait le relais auprès du comité de programme et des professeurs. À la formation continue, ce sont tous les plans de cours et les évaluations finales de cours qui font l'objet d'une analyse par les conseillers pédagogiques, notamment au regard de la compréhension des professeurs de l'approche par compétences. La Commission a pu noter lors de la visite qu'ils adoptent une vision commune lors de cette analyse. Tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, les conseillers pédagogiques travaillent avec l'adjoint à la Direction des études et assurent le suivi des corrections nécessaires apportées par le professeur à qui ils offrent un accompagnement pédagogique. Lors de la visite, la Commission a pu apprécier le rôle central joué par les conseillers pédagogiques au cœur des échanges avec les départements et les professeurs pour produire des plans de cours et des instruments d'évaluation de qualité, rôle largement accepté par la communauté et intégré dans les pratiques pédagogiques. Elle souligne également que la présence des conseillers pédagogiques aux instances, aux départements et programmes et à la Direction des études, permet d'assurer des ajustements rapides aux plans de cours ou aux évaluations finales de cours.

La Commission constate ainsi que le Collège porte un regard critique sur la qualité des informations transmises aux étudiants par la mise en œuvre du mécanisme d'approbation

des plans de cours mené chaque session et lors des évaluations en profondeur de programme lors desquelles les étudiants sont questionnés sur l'impartialité et la fidélité des évaluations au contenu enseigné. De plus, les données perceptuelles recueillies annuellement auprès des étudiants documentent les questions d'équivalence et de qualité de l'évaluation finale de cours, notamment son lien au contenu enseigné. Le Collège met en place un mécanisme de droit de recours aux étudiants, notamment sur la révision de notes, sur lequel il pose un regard critique à partir de données issues du sondage annuel auprès des étudiants de 1^{re} année lors de l'évaluation continue des programmes.

Enfin, les plans de travail et leurs bilans permettent au Collège d'encadrer la prise en charge par les départements et les programmes des critères de justice et d'équité. La Commission souligne que le mécanisme de concertation entre les professeurs est efficace dans les équipes-cours et constitue une pratique répandue au Collège qui favorise les échanges sur l'équité des évaluations, pouvant mener jusqu'à l'adoption de plans de cours et d'évaluations finales de cours communs.

Les mécanismes mis en œuvre pour veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages sont jugés par le Collège généralement ou partiellement efficaces, selon la dimension examinée. Toutefois, il est d'avis qu'ils sont efficaces pour déceler les points forts et les points à améliorer. Le Collège est en voie de réalisation d'une action de son plan visant à renforcer la concertation entre les professeurs pour consolider l'approche-programme en développant notamment une définition institutionnelle de l'équivalence des évaluations.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La PIEA du Collège de Valleyfield comporte une procédure d'autoévaluation de son application et de révision. Pour assurer le suivi de l'application, le Collège a créé un comité issu de la Commission des études. Ce comité procède annuellement à une évaluation de l'application de la politique et peut évaluer l'utilité d'une révision et d'une actualisation de la politique. Le Collège prévoit d'ailleurs la révision de sa politique en 2016-2017 à la suite d'un avis que le comité a émis en juin 2016. De plus, le Collège a réalisé une action en lien avec le suivi de l'application de la PIEA après avoir constaté qu'il n'était pas documenté. Dorénavant, le canevas du plan de travail des départements et des programmes permet annuellement à la Direction des études de porter à l'attention de la Commission des études tout point concernant l'application de sa politique. D'autres données sont recueillies lors des évaluations en profondeur des programmes d'études pour permettre au Collège de poser un regard critique sur l'application de la PIEA. Enfin, le Collège a donné suite à des constats établis lors de l'évaluation de l'application de sa politique réalisée en 2011 et aux différents avis émis par la Commission.

Somme toute, la Commission estime que le Collège dispose de nombreuses sources d'information lui permettant de porter un regard critique sur l'équité et la justice des

évaluations des apprentissages. La Direction des études veille à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages des étudiants, notamment par l'accompagnement des conseillers pédagogiques auprès des départements et des programmes et leur rôle charnière dans l'analyse des plans de cours et des évaluations finales de cours.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le plan stratégique constitue le principal mécanisme que le Collège de Valleyfield met en œuvre pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels. L'autoévaluation de l'efficacité du *Plan stratégique 2008-2013* a été prise en compte lors de l'élaboration du plan suivant couvrant les années 2014-2019. Ce plan s'articule autour de trois orientations; la première porte sur la réussite, la deuxième sur le Collège comme milieu de vie et milieu de travail et la dernière sur les infrastructures.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Pour assurer la **mise en œuvre** de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, le Collège produit un plan de travail institutionnel. Ce dernier est élaboré à partir du plan stratégique et il précise les cibles et les indicateurs pour chacun des objectifs opérationnalisés en activités ou en projets en plus de déterminer les responsables et l'échéancier de réalisation des moyens qu'il intègre. Il est notamment basé sur le bilan du plan de travail institutionnel précédent qui prend en compte les bilans annuels des directions et de leurs services, dont celui de la formation continue, des départements et des programmes. Le comité de gestion soumet aux services le plan de travail institutionnel pour consultation. Il détermine par la suite le porteur du dossier si plus d'une direction est concernée par un même objectif. Le processus d'élaboration du plan de travail institutionnel implique l'ensemble de la communauté d'autant plus qu'il devient l'outil de base pour l'élaboration des plans de travail des différentes instances notamment la Commission des études, les directions, les départements et les programmes. Celles-ci utilisent un canevas de plan de travail qui intègre les orientations du plan stratégique, incluant le plan de réussite, et des moyens déterminés dans leur planification annuelle. Cette stratégie permet au Collège de s'assurer que les moyens sont en adéquation avec les objectifs institutionnels. Les conseillers pédagogiques jouent ici encore un rôle

significatif dans les liens entre les départements et programmes et le comité de gestion pédagogique pour mettre en œuvre les projets et atteindre les objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite. Les plans de travail sont tous vérifiés par un conseiller pédagogique qui rencontre chaque coordonnateur de département et de programme et les accompagne de façon à ce qu'ils comprennent des actions en lien avec les objectifs du plan stratégique, incluant la réussite. Le suivi des plans de travail des départements et des programmes est effectué par le comité de gestion pédagogique qui s'assure notamment de leur cohérence. D'ailleurs, le Collège a ajusté le canevas des plans de travail des départements et des programmes pour mieux camper leur rôle dans la mise en œuvre de la planification liée à la réussite. Le Collège procède à un bilan de mi-année qui peut amener le comité de gestion à procéder à un réajustement au plan de travail institutionnel. La Direction générale, en collaboration avec le comité de gestion, s'assure du réalisme et de la pertinence des différents plans de travail qui lui sont acheminés. Le plan de travail institutionnel facilite le suivi de la mise en œuvre en comité de gestion, ce qui permet au Collège de s'assurer également que les responsabilités sont assumées et que les échéanciers sont respectés. Toujours dans une dynamique d'allers-retours entre les différentes instances et groupes de la communauté, le plan de travail institutionnel est finalisé, déposé pour adoption au conseil d'administration et présenté au personnel.

Le Collège a effectué, durant la période d'observation, le **suivi des résultats** de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, dans son rapport annuel lequel est basé sur les bilans semi-annuels et annuels du plan de travail institutionnel. Le Collège constate dans son rapport que ce mécanisme lui a permis de suivre les résultats du *Plan stratégique 2008-2013*. Toutefois, le Collège a choisi de se doter d'un tableau de bord institutionnel pour mieux suivre les résultats de la mise en œuvre du *Plan stratégique 2014-2019*, comme il l'avait prévu dans le plan d'action découlant de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Le tableau de bord institutionnel présente la progression des résultats vers l'atteinte des objectifs du plan selon les indicateurs. D'abord déposés à la Commission des études et à la Direction des études, les bilans des départements et des programmes témoignent de l'analyse des données du système d'information sur les programmes d'études qu'ils réalisent chaque session. Ces bilans, ainsi que ceux des directions, sont ensuite intégrés au tableau de bord et aux bilans du plan de travail institutionnel. Le tableau de bord constitue ainsi un outil de suivi complet des données facilitant l'identification des points forts et des points à améliorer pour assurer le suivi des résultats. En effet, il présente une explication des écarts entre chacune des cibles et les résultats obtenus et le recours à un pictogramme permet de souligner l'émergence de nouveaux enjeux.

Le Collège a aussi mis sur pied un comité de suivi du *Plan stratégique 2014-2019* composé de membres du conseil d'administration. Il a deux volets à son mandat, soit de s'assurer que le Collège a un mécanisme de suivi et de se pencher sur le degré d'atteinte des objectifs selon les cibles émises à l'occasion du dépôt des bilans semi-annuel et

annuel. Lors de la visite, les membres du comité se sont dits bien outillés pour accomplir leurs tâches de suivi. La Direction des études, avec son équipe de professionnels, s'est assurée d'effectuer le suivi des résultats du plan de réussite en ramenant aux départements et aux programmes les enjeux qui ont pu être soulevés par le comité de gestion pédagogique. La prise en charge des améliorations dans une perspective d'amélioration continue de la qualité est facilitée par la dynamique institutionnelle de va-et-vient constatée lors de la visite par la Commission. De plus, lors de la visite, le Collège a présenté pour la première fois son tableau de bord au conseil d'administration, lequel souhaite dorénavant avoir une présentation sur une base régulière.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Collège a procédé durant la période d'observation à des ajustements aux plans de travail plutôt qu'à son plan stratégique. Selon le Collège, cette façon de faire résulte du fait qu'aucun mécanisme de révision et d'actualisation n'était prévu au plan stratégique. Ce constat a été posé lors de l'évaluation de l'efficacité du plan stratégique menée au terme de son *Plan stratégique 2008-2013* à la suite duquel il a produit le nouveau plan, lequel comprend dorénavant un mécanisme de révision annuel. C'est auprès du comité de gestion que peuvent être initiées une révision ou une actualisation du plan stratégique sur la base des constats des bilans du plan de travail institutionnel et sur l'analyse des données comprises dans le tableau de bord. D'ailleurs, dans le cadre de son autoévaluation, le Collège a réalisé une action pour systématiser le mécanisme d'actualisation du plan stratégique. Le Collège est ainsi en mesure de poser un regard critique annuel sur la qualité de la planification stratégique et sur la nécessité de procéder à son actualisation selon les nouveaux enjeux soulevés par l'analyse des données disponibles dans le tableau de bord et dans les bilans des plans de travail institutionnel.

En conclusion, la Commission estime que le mécanisme basé sur la dynamique entre le plan de travail institutionnel et les plans de travail des directions, des départements et des programmes permet au Collège de s'assurer que tous les objectifs du plan stratégique, incluant la réussite, sont mis en œuvre et qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels. La Commission note aussi que les mécanismes de suivi de la planification stratégique, incluant celle liée à la réussite, contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels. La Direction générale et le comité de gestion exercent un leadership par les canevas des plans de travail dans lesquels les liens entre les objectifs et les moyens sont clairs.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité

Cette démarche d'évaluation a été l'occasion pour le Collège de Valleyfield de concevoir un schéma pour illustrer la complémentarité de ses principaux mécanismes, leurs interactions et leurs rôles au sein du système d'assurance qualité qu'il estime au service de sa mission et de son projet éducatif.

La Commission note les observations du Collège formulées lors de la visite sur différents éléments de réflexion qu'elle lui a proposés. Le Collège conclut que son système d'assurance qualité est cohérent, renforçant par le fait même son efficacité, d'autant plus que sa gestion repose sur une approche participative et que la concertation entre les membres de la communauté marque la culture institutionnelle. Il constate par ailleurs que la complémentarité des mécanismes de révision et d'actualisation des politiques et des plans contribue à l'amélioration continue de son système d'assurance qualité. Le Collège estime qu'il exerce ainsi une gestion dynamique et intégrée de la qualité.

Dans la foulée de cet exercice d'autoévaluation, la Commission note les travaux liés à l'amélioration du système d'assurance qualité menés par le Collège. Elle a pu constater lors de la visite que l'autoévaluation a été un déclencheur en particulier pour finaliser son projet d'enrichir son système d'information sur les programmes par l'ajout de données qualitatives et pour produire un tableau de bord utile pour le suivi du plan stratégique.

Plan d'action

Le Collège de Valleyfield a élaboré un plan d'action en lien avec les résultats de son autoévaluation. Ce plan met en évidence les liens entre les actions, les constats et les résultats attendus. Les 14 actions réfèrent à la cohérence globale du système d'assurance qualité, à la gestion de l'information institutionnelle, au développement des mécanismes ou à leur application. Pour chaque action retenue, les responsables de leur mise en œuvre sont déterminés et un échéancier est précisé. La Commission note que les actions adoptées sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des résultats de l'évaluation. Au moment de la visite, des actions étaient réalisées et d'autres avaient été entreprises selon le calendrier établi au plan d'action du Collège.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège de Valleyfield et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le Collège met en œuvre des mécanismes qui veillent à assurer la qualité de ses programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants et de sa planification stratégique, incluant sa planification liée à la réussite. D'abord, en ce qui concerne la qualité des programmes d'études, le Collège a compté principalement sur sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et sur sa Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études pour veiller à la qualité des programmes d'études tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Le Collège a porté un regard critique sur les différentes dimensions de ses programmes d'études, ce qui lui a permis de relever des forces et des points à améliorer. La Commission souligne la qualité des informations qui lui permet de tracer un portrait fidèle et complet des programmes pour la prise en charge efficace des actions découlant de leur analyse impliquant les départements et les programmes jusqu'à la direction du Collège. Elle note à cet égard la qualité de la structure de gestion, notamment la présence des conseillers pédagogiques à toutes les instances.

En ce qui a trait à la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège a instauré des mécanismes pour soutenir l'application de sa PIEA, par exemple les règles particulières adoptées en département qui déterminent notamment le mécanisme d'approbation des plans de cours et le comité de suivi de l'application de sa politique. Le Collège veille à la justice et à l'équité des évaluations en outillant les professeurs pour l'élaboration de leurs plans de cours et de leurs évaluations finales de cours. De plus, à la formation ordinaire, il procède chaque session à une analyse des documents pédagogiques d'un échantillon de cours ciblés selon des analyses, notamment des données du système d'information sur les programmes. À la formation continue, il vérifie la qualité de tous les plans de cours et des évaluations finales de cours.

Enfin, le Collège a développé plusieurs mécanismes qui veillent à la qualité de sa planification stratégique, incluant celle liée à la réussite, dont le recours à des canevas pour la production des plans de travail des départements, des programmes et des directions. Annuellement, le Collège se dote d'un plan de travail institutionnel lui permettant de s'assurer de la mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, assorti d'un bilan qui lui permet de porter un regard critique sur l'atteinte de ses objectifs institutionnels.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège de Valleyfield souscrit aux constats et aux jugements émis par la Commission. Le Collège a apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME